

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un le 11 mai à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, convoqué suite à la démission du président au 29 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Losne, sous la présidence de :

M. BECQUET Président par intérim puis Monsieur VALENTIN doyen de l'assemblée puis de Monsieur DELACOUR président élu.

Nombre de membres en exercice : 56 présents : 54 pouvoirs : 2 votants : 56

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en Plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Auvillars sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. BICHAT Baptiste M. JACOB Dominique
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Bonnencontre	M. PERRIN François	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Brazey-en-Plaine	M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine Mme CENDRIER Marie Mme RISS Delphine M. PICHON Patrick	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henry
Chamblanc	M. VANDENBROUKE Bruno	Pagny le Château	M. MOINDROT Hubert

Charrey sur Saône	M. DOISNEAU Sylvain	Pouilly sur Saône	M. DELACOUR Sébastien
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé Mme DUPARC Marie-Line
Echenon	M. LOTT Dominique M. VIEILLARD Christian	Saint Seine en Bâche	Mme LABOUEBE Claudine
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Usage	M. GANEE Roger Mme HOSTALIER Valérie M. IMBERT Alain
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Samerey	M. GOULUT Anthony
Grosbois les Tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CHAPELOTTE Karine Mme GEOFFROY Géraldine M. DUBIEF Jack M. ROUSSELET Jean-Louis Mme GRILLET Maryse
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Tichey	M. VARIOT François
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle	Trouhans	Mme GAUSSENS Annie
Labruyère	Mme GILARDET Céline	Trugny	M. VERPAUX Jean-Michel
Lanthes	Mme ROSENBLATT-PETIJEAN Anne		

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Laperrière sur Saône	M. VACHET Cyril	Suppléance à Mme VIROT Fabienne

Délégués suppléants présents ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. VEROT Lionel
Broin	M. JOINIE Marc
Charrey sur Saône	M. TOUCHARD Jérôme
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier
Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Pagny la Ville	Mme ORGELOT Anne
Pouilly sur Saône	Mme MONNOT Laurie
Tichey	M. CATHY Patrick
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

M. Alain BECQUET, Président par intérim ouvre la séance du conseil communautaire et rappelle qu'à la suite de la démission de M. Jean-Luc SOLLER de sa fonction de Président, l'assemblée doit procéder à une nouvelle élection dans les jours 15 jours suivants l'acceptation du Préfet. La fin de fonction de M. Jean-Luc SOLLER a pris effet le 29 avril 2021.

Dans l'attente de l'élection du nouveau Président, seules les affaires courantes peuvent être traitées par le Président assurant l'intérim, c'est la raison pour laquelle le conseil communautaire du 5 mai 2021 a été annulé.

Le quorum est atteint (55 présents/56 votants) : les points inscrits à l'ordre du jour peuvent en conséquence être valablement débattus.

Monsieur VALENTIN, doyen de l'assemblée, Maire de Jallanges, prend la Présidence de l'assemblée.

Le Président procède à l'appel des délégués, nomme les délégués excusés et indique les pouvoirs.

Le Président nomme les nouveaux délégués suite aux récents changements :

M. BRIOT Etienne, nouveau maire et délégué titulaire de Saint-Symphorien sur Saône suppléé par M. GAUTIER Michaël

M. Cyril VACHET, nouveau délégué titulaire de Laperrière sur Saône, suppléé par Mme VIROT Fabienne

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance.

Il est d'usage que le secrétaire de séance soit le benjamin du conseil communautaire. Le benjamin de l'assemblée est Monsieur GOULUT Anthony.

Il accepte que sa candidature soit soumise au vote des délégués.

Le Président propose à l'assemblée de procéder à cette élection par vote à main levée.

Il demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à cette modalité. Aucun délégué ne s'y opposant, le secrétaire de séance sera élu par vote à main levée.

Résultat du vote à main levée pour élire Monsieur GOULUT en tant que secrétaire de séance :

Votants : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 56

A l'unanimité, M. GOULUT est désigné secrétaire de séance.

I. QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

Question n°1 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur VALENTIN sollicite l'assemblée pour composer la table de dépouillement : il fait appel à 2 volontaires.

Sont désignés assesseurs :

Mme ROSENBLATT-PETITJEAN Anne
M. FAUDOT Jean-Luc

Monsieur VALENTIN interpelle les délégués pour savoir si certains d'entre eux se portent candidat à la présidence de la communauté de communes.

Deux délégués présentent leur candidature :

- M. DELACOUR Sébastien
- M. SIMAR Camille

[Camille SIMAR](#) : puis-je prendre la parole ?

[Gilbert VALENTIN](#) : non, ce n'est plus le moment de faire campagne.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret (chaque délégué signe une feuille d'émargement après avoir déposé son bulletin dans l'urne).

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

2 bulletins blancs

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

M. DELACOUR Sébastien recueille 33 voix

M. SIMAR Camille recueille 21 voix

M. DELACOUR Sébastien obtient la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour et est élu Président de la communauté de communes.

[Sébastien DELACOUR](#) : Le départ de Jean-Luc est, il faut le reconnaître, un « mini-séisme » sur notre territoire : 16 ans de mandat, la construction quasi-complète de Rives de Saône par la mise en place

d'un outil structuré et efficace. Jusqu'à aujourd'hui, la com com Rives de Saône était indissociable de Jean-Luc Soller. J'ai appris à le connaître lors du mandat précédent, en tant que conseiller communautaire, puis en tant que son vice-président et je ne pense pas me tromper aujourd'hui si je dis que, fidèle à lui-même, il a choisi de s'en aller en toute discrétion, sans ressentiment, et je l'espère avec la satisfaction du devoir accompli. Il a choisi de tourner la page et de laisser à d'autres le soin de mener à bien les dossiers en cours. Je vous propose de ne pas en faire trop, ça ne lui plairait pas mais je pense que nous pouvons l'applaudir chaleureusement pour tout ce qu'il a fait pour notre territoire. Bravo Jean-Luc.

Merci à tous. Vous m'avez accordé, ce soir, votre confiance, et je vous en remercie vivement. Je sais que la tâche sera ardue. J'ai choisi de mettre entre parenthèses mon activité professionnelle pour me consacrer à mes mandats d'élus et je compte bien mettre toute mon énergie au service de tous nos administrés. Je n'aurai pas la prétention d'être opérationnel immédiatement à 100 % comme Jean-Luc. J'aurai besoin de temps pour prendre toute la mesure de ces nouvelles fonctions. Rencontrer chaque chef de service, échanger avec le personnel et les élus, analyser chaque dossier en cours, définir les délégations à attribuer à chacun pour un maximum de cohérence. Ce soir, je vous proposerai l'élection de 7 vice-présidents, dans un premier temps. Ceci pourra être amené à évoluer quand j'aurai pleinement pris la mesure de mes fonctions et de la logique d'attribution des délégations.

Pour reprendre mes premiers propos, le départ de Jean-Luc est perturbant pour beaucoup et c'est bien compréhensible. Je pense qu'il faudra éviter de déstabiliser plus que de raison les équipes, le personnel et je sais que nous saurons retrouver l'apaisement et les échanges constructifs qui nous ont toujours définis. Je suis heureux d'être parmi vous, de faire partie de cette équipe et fier d'avoir reçu la preuve de votre confiance, ce soir.

Merci à tous.

5

Question n°1.2 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président propose 7 vice-présidents :

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.

A l'unanimité des présents (56 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Résultat du vote pour fixer à 7 le nombre de vice-présidents de la mandature 2020-2026 :

Votants : 56 Contre : 0 Abstention : 7 Pour : 49

Le nombre de vice-présidents est fixé à 7 à compter de cette nouvelle élection.

Hervé GAILLARD : pourquoi 7 vice-présidents seulement ?

Sébastien DELACOUR : je souhaite répartir la charge que j'occupais jusqu'alors en tant que Vice-Président sur toutes les délégations.

Question n°1.3 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Election du 1^{er} vice-président

M. Alain BECQUET se porte candidat.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

18 bulletins blancs

4 bulletins nuls

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Monsieur Alain BECQUET recueille 34 voix.

Monsieur Alain BECQUET est élu 1^{er} vice-président avec 34 voix.

Election du 2^{ème} vice-président

Mme BREBANT Laurence se porte candidate

M. PICHON Patrick se porte candidat

[Martine DECHAUD](#) : puis-je prendre la parole ?

[Sébastien DELACOUR](#) : ce n'est pas indiqué pendant les votes

[Martine DECHAUD](#) : je voulais juste dire que je m'étonne de voir s'affronter deux anciens Vice-Présidents

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

3 bulletins blancs

1 bulletin nul

Suffrages exprimés : 52

Majorité absolue : 27

Madame Laurence BREBANT recueille 29 voix.

Monsieur Patrick PICHON recueille 23 voix.

Madame Laurence BREBANT est élue 2^{ème} vice-présidente avec 29 voix.

Election du 3^{ème} vice-président

Madame Martine DECHAUD se porte candidate

M. François VARIOT se porte candidat

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

1 bulletin blanc

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Madame Martine DECHAUD recueille 30 voix

Monsieur François VARIOT recueille 24 voix

Un écart d'une voix étant constaté avec le nombre de suffrages exprimés, l'élection est invalidée.

Il est procédé à une nouvelle élection du 3^{ème} vice-président.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

2 bulletins blancs

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Madame Martine DECHAUD recueille 29 voix

Monsieur François VARIOT recueille 25 voix

Madame Martine DECHAUD est élue 3^{ème} vice-présidente avec 29 voix.

Election du 4^{ème} vice-président

Madame Corinne SIRUGUE se porte candidate.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

1 bulletin nul

7 bulletins blancs

Suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Madame Corinne SIRUGUE recueille 48 voix.

Madame Corinne SIRUGUE est élue 4^{ème} vice-présidente avec 48 voix.

Election du 5^{ème} vice-président

Madame Céline GILARDET se porte candidate.

Monsieur Camille SIMAR se porte candidat.

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

1 bulletin blanc

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Madame Céline GILARDET recueille 29 voix.

Monsieur Camille SIMAR recueille 26 voix.

Madame Céline GILARDET est élue 5^{ème} vice-présidente avec 29 voix.

Election du 6^{ème} vice-président

Madame Annie GAUSSENS se porte candidate

Monsieur François VARIOT se porte candidat

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

Suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Madame Annie GAUSSENS recueille 33 voix

Monsieur François VARIOT recueille 23 voix

Madame Annie GAUSSENS est élue 6^{ème} vice-présidente avec 33 voix.

Election du 7^{ème} vice-président

Monsieur Sébastien BELORGEY se porte candidat

Monsieur Patrick PICHON se porte candidat

[Martine DECHAUD](#) : puis-je prendre la parole ?

[Sébastien DELACOUR](#) : ce n'est pas le moment

[Alain BECQUET](#) : je souhaite que ce soit porté au compte-rendu

[Martine DECHAUD](#) : Je tiens à féliciter M. Belorgey pour sa volonté d'implication sur un poste de vice-président sachant qu'il a été peu présent aux conseils communautaires lors du mandat précédent

Il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret.

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

2 bulletins blancs

Suffrages exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Monsieur Sébastien BELORGEY recueille 28 voix

M. Patrick PICHON recueille 26 voix

Monsieur Sébastien BELORGEY est élu 7^{ème} vice-président avec 28 voix.

9

En résumé, l'exécutif communautaire est composé des délégués suivants :

Rang	Nom et prénom
1 ^{er} vice-président	Alain BECQUET
2 ^{ème} vice-président	Laurence BREBANT
3 ^{ème} vice-président	Martine DECHAUD
4 ^{ème} vice-président	Corinne SIRUGUE
5 ^{ème} vice-président	Céline GILARDET
6 ^{ème} vice-président	Annie GAUSSENS
7 ^{ème} vice-président	Sébastien BELORGEY

Les statuts de la communauté de communes posent que : « Le bureau est composé de 23 membres dont le Président et les vice-Présidents. Chaque commune chef-lieu de canton a obligatoirement un représentant. »

En d'autres termes, il s'agit de désigner les membres du bureau qui n'ont la qualité ni de Président de l'EPCI ni de vice-présidents.

Dans la mesure où il y a 7 vice-présidents et parmi eux, aucun n'est issu du chef-lieu de canton, il s'agit de désigner :

- En premier lieu un membre issu de la commune de Brazey-en-Plaine, chef-lieu de canton

M. Gilles DELEPAU se porte candidat

Le président propose un vote à main levée

2 délégués s'y opposent, il est procédé au vote de chaque délégué au scrutin nominal secret

Résultat du dépouillement : 56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

1 bulletin nul

18 bulletins blancs

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 20

Monsieur Gilles DELEPAU recueille 37 voix

Monsieur Gilles DELEPAU est élu membre du bureau communautaire

- En deuxième lieu, 14 membres du bureau. Le Président propose de mettre 14 noms sur un même bulletin.

A l'unanimité (56 POUR), les délégués communautaires acceptent de voter par scrutin secret au moyen d'une liste comportant le nom de chacun des candidats qui souhaitent se présenter.

Les délégués suivants se portent candidats pour les 14 postes de membre du bureau restant à pourvoir :

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| 1. Camille SIMAR | 10. Joëlle DUFOUR |
| 2. Martine DUBIEF | 11. Lucie FOURNIER BONNIN |
| 3. Manuel FERNANDEZ | 12. Hubert MOINDROT |
| 4. David HIEZ | 13. François PERRIN |
| 5. Marc JAUDAUX | 14. Jean-Louis ROUSSELET |
| 6. Bruno VANDENBROUCKE | 15. Bernadette REVERCHON |
| 7. Marie-Line DUPARC | 16. Gilbert VALENTIN |
| 8. François VARIOT | 17. Xavier DESMIST |
| 9. Jocelyne BEAUNEE | 18. Martine REVERDIAU |

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du dépouillement :

56 bulletins ont été déposés dans l'urne = conforme.

1 bulletin blanc

Suffrages exprimés : 55

Majorité absolue : 28

- David HIEZ : 44 voix : élu membre du bureau
- Camille SIMAR : 40 voix : élu membre du bureau
- Bruno VANDENBROUCKE : 37 voix : élu membre du bureau
- Hubert MOINDROT : 37 voix : élu membre du bureau
- Gilbert VALENTIN : 36 voix : élu membre du bureau
- Lucie FOURNIER BONNIN : 35 voix : élue membre du bureau
- Jean-Louis ROUSSELET : 35 voix : élu membre du bureau
- Joëlle DUFOUR : 34 voix : élue membre du bureau
- François PERRIN : 34 voix : élu membre du bureau
- Marc JAUDAUX : 33 voix : élu membre du bureau
- Marie-Line DUPARC : 32 voix : élue membre du bureau
- Bernadette REVERCHON : 30 voix : élue membre du bureau
- Xavier DESMIST : 30 voix : élu membre du bureau
- Martine DUBIEF : 29 voix : élue membre du bureau
- Manuel FERNANDEZ : 24 voix : pas élu membre du bureau
- Jocelyne BEAUNEE : 28 voix : pas élue membre du bureau
- Martine REVERDIAU : 27 voix : pas élue membre du bureau
- François VARIOT : 25 voix : pas élu membre du bureau

11

En résumé, le bureau comporte les 23 membres suivants :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| 1. Sébastien DELACOUR | 13. Hubert MOINDROT |
| 2. Alain BECQUET | 14. Gilbert VALENTIN |
| 3. Laurence BREBANT | 15. Lucie FOURNIER BONNIN |
| 4. Martine DECHAUD | 16. Jean-Louis ROUSSELET |
| 5. Corinne SIRUGUE | 17. Joëlle DUFOUR |
| 6. Céline GILARDET | 18. François PERRIN |
| 7. Annie GAUSSES | 19. Marc JAUDAUX |
| 8. Sébastien BELORGEY | 20. Marie-Line DUPARC |
| 9. David HIEZ | 21. Bernadette REVERCHON |
| 10. Camille SIMAR | 22. Xavier DESMIST |
| 11. Gilles DELEPAU | 23. Martine DUBIEF |
| 12. Bruno VANDENBROUCKE | |

Lecture de la Charte de l'élu local par M. DELACOUR.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h30.